



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2006

**Tarifs municipaux - Patinoire mobile pour l'animation de la place
de la Brèche - modification de la délibération du 22 septembre 2006**

Président :

Françoise BILLY

Présents :

Adjoints :

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

Excusés :

Conseillers :

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006

DELIBERATION D20060492

DIRECTION DES FINANCES

**Tarifs municipaux - Patinoire mobile pour l'animation de la place
de la Brèche - modification de la délibération du 22 septembre
2006**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal a approuvé les tarifs de la patinoire mobile dans sa séance du 22 septembre dernier.

Cependant, lors de l'ouverture de la patinoire mobile, il a été fait mention que les usagers qui disposaient de leurs propres patins ne bénéficiaient pas de tarif préférentiel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le tarif réduit, soit 3 euros, à cette catégorie d'usagers disposant de leurs propres patins.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le tarif proposé de 3 euros pour les usagers disposant de leurs propres patins pour la période d'ouverture de la patinoire mobile et ce jusqu'au 31 janvier 2007 inclus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE